

ATTENTION : Directeurs de l'information, chroniqueurs économiques

Les changements au Régime de pensions du Canada sont pour bientôt. Votre organisation est-elle prête?

Une bonne compréhension des régimes de pension et d'avantages sociaux aide les employeurs et les employés à se préparer au changement

TORONTO (21 février 2017) — L'économie est en perpétuel changement et la retraite sera bien différente pour les milléniaux, les baby-boomers et les autres. L'engouement pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), combiné au déclin des régimes de pension d'entreprise, est en train de créer une nouvelle réalité pour de nombreux employés. Pour tenir compte de cette réalité, le gouvernement fédéral et les provinces ont convenu en 2016 de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) afin de mieux assurer la sécurité financière des Canadiens à la retraite. Tous les employeurs devront se conformer aux nouvelles règles et s'adapter aux changements qui sont apportés au RPC, y compris ceux qui offrent un régime de pension.

Les employeurs sont donc appelés à faire le point sur ce qu'ils offrent en matière de pension et d'avantages sociaux. Ils doivent s'assurer d'être prêts, financièrement et sur le plan opérationnel, à faire les changements nécessaires. Pour bien évaluer ce que l'organisation offre à ses employés, l'[Association canadienne de la paie](#) (ACP) offre un séminaire intitulé [Pensions et avantages sociaux](#) qui s'adresse aux spécialistes de la paie, des ressources humaines et de la comptabilité.

Comprendre les changements au Régime de pensions du Canada

Les changements nécessaires vont devoir être programmés nettement à l'avance dans les systèmes de paie pour que les employeurs puissent satisfaire à leurs responsabilités légales lorsque la bonification du RPC entrera en vigueur, en 2019. Il faudra également prévoir l'effet de ces changements sur les politiques de l'organisation, les responsabilités du personnel et la planification de la rémunération. L'ACP offre à ses membres des ressources en conformité de la paie, dont le précieux bulletin législatif [E-source](#) et l'excellent service d'information [Ligne Info sur la paie](#) (par téléphone et par courriel), sans oublier les [ressources Web en libre-service](#), qui renseignent les professionnels de la paie, de la comptabilité et des RH sur les changements réglementaires et législatifs qui ont une incidence sur les employeurs.

« Vu les changements imminents au RPC, les employeurs doivent revoir leur offre en matière de pensions et d'avantages sociaux. Ils doivent s'assurer d'être prêts financièrement et d'être conformes, » souligne Steven Van Alstine, vice-président de la Formation à l'ACP.



« Ces changements concernent autant les employeurs que les employés. Il faut donc s'assurer que le personnel et l'organisation ont les connaissances nécessaires pour bien planifier ce qui s'en vient pour les retraites futures. »

Revue du régime de pension et d'avantages sociaux

Pour bien se préparer, il faut d'abord évaluer ce que l'employeur offre en matière de régime de pension et d'avantages sociaux. Les régimes d'assurance santé et d'invalidité doivent être examinés de près pour s'assurer que les employés profitent de la meilleure qualité sans pour autant entraîner des coûts exorbitants pour l'employeur. Lorsqu'ils comprennent bien les principes et le fonctionnement de ces régimes, ainsi que les règles d'imposition et de déclaration connexes, les spécialistes de la paie, des ressources humaines et de la comptabilité sont mieux équipés pour les gérer et peuvent faciliter l'obtention de meilleurs arrangements quand vient le temps de négocier le renouvellement. Plusieurs séminaires de l'ACP étudient ces questions en profondeur. Le séminaire [Pensions et avantages sociaux](#) est axé sur les éléments clés qui interviennent au niveau de l'administration et du soutien de ces fonctions au sein de l'organisation, tandis que le séminaire [Meilleures pratiques relatives aux régimes d'avantages sociaux](#) se concentre sur la gestion et la négociation des régimes collectifs d'avantages sociaux.

Pour en savoir plus sur l'ACP et les nombreux avantages de l'[adhésion](#), visitez [paie.ca / payroll.ca](#).

- 30 -

Renseignements

Alison Rutka, spécialiste des communications, alison.rutka@payroll.ca, 416-487-3380, poste 125.

À propos de l'Association canadienne de la paie

Au Canada, 1,5 million d'employeurs comptent sur les spécialistes de la paie pour assurer le versement exact et à temps de 928 milliards de dollars de salaires et d'avantages imposables, 313 milliards de dollars de retenues obligatoires fédérales et provinciales et 177 milliards de dollars de prestations de retraite et de maladie tout en se conformant à plus de 200 exigences réglementaires fédérales et provinciales. Depuis 1978, l'Association canadienne de la paie exerce, année après année, une influence sur les procédures et les pratiques d'assurance de la conformité de plus de 500 000 listes de paie organisationnelles. En qualité de source fiable de connaissances sur la paie canadienne, l'Association canadienne de la paie exerce le rôle de chef de file en matière de paie au moyen de la représentation et de la formation.

